



PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil de la Municipalité de Franklin tenue le 1^{er} juin 2026 à 19h00 au Centre récréatif de Saint-Antoine-Abbé, sous la présidence de M. Yves Métras, maire.

Sont présents (es) : Mme Sophie Vincent
Mme Lyne McKenzie
M. Mark Blair
M. Daniel Thibault
Mme Marie-Élaine Morin
M. Simon Brennan

Est absent : Aucun.

Mme Genevière Carrière, directrice générale et greffière-trésorière est aussi présente.

RÉSOLUTION NO. 2026-06-119

1_OUVERTURE DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE

ATTENDU QUE tous les membres du conseil confirment avoir été convoqués par la directrice générale et greffière-trésorière, au moyen d'un courrier électronique faisant foi de cette convocation;

ATTENDU QUE tous les documents nécessaires à la prise de décision ont été envoyés par courrier électronique aux membres du conseil au moins 72 heures avant le début de la séance;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller M. Simon Brennan
APPUYÉ par le conseiller M. Daniel Thibault
Et **RÉSOLU**

D'OUVRIR la séance régulière à 19h00, le quorum étant respecté.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION NO. 2026-06-120

2_ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

ATTENDU QU'une modification doit être apportée à l'ordre du jour par l'ajout des points 10.3 à 10.6 à la section 10 « Urbanisme et environnement »;

Il est **PROPOSÉ** par la conseillère Mme Sophie Vincent
APPUYÉ par le conseiller M. Simon Brennan
Et **RÉSOLU**

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que modifié par l'ajout de quatre (4) points à la section 10 « Urbanisme et environnement ».

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance régulière
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption de procès-verbaux
 - 3.1. Procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2026

4. Période de questions

5. Ressources humaines

- 5.1. Embauche – Travaux Publics employé temporaire

6. Administration générale

- 6.1. Approbation des paiements émis, comptes à payer et salaires
6.2. Mandat notaire pour acquisition de terrain lot 6 445 939
6.3. Adoption du règlement numéro 272-24 modifiant les dispositions quant aux usages dans certaines zones, l'aménagement de terrains et autres
6.4. Avis de motion – Dépôt du projet de règlement numéro 272-25 modifiant les dispositions quant aux usages dans certaines zones
6.5. Adoption et dépôt du projet de règlement numéro 272-25 modifiant les dispositions quant aux usages dans certaines zones
6.6. Avis de motion – Dépôt du projet de règlement numéro 442-2026-1 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 442-2026 concernant projets intégrés
6.7. Adoption et dépôt du projet de règlement numéro 442-2026-1 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 442-2026 concernant projets intégrés
6.8. Affectations excédents 2025
6.9. Adoption du budget révisé 2026 de l'Office d'Habitation du Haut Saint-Laurent
6.10 Adoption des états financiers 2023 révisé de l'Office d'Habitation du Haut Saint-Laurent
6.11 Adoption des états financiers 2025 de l'Office d'Habitation du Haut Saint-Laurent
6.12 Soumission Const. Pro-Jas inc. Travaux supplémentaires maison municipale
6.13 Décompte progressif Clôtures Mag Inc. - Coûts supplémentaires

7. Sécurité publique

8. Transports et voirie

- 8.1. Contrat - Réhabilitation du Chemin Grimshaw – AO 2026-004

9. Hygiène du milieu

- 9.1. Dépôt du rapport d'activités de la technicienne en assainissement des eaux pour avril 2026

10. Urbanisme et environnement

- 10.1 Demande de PIIA – 5 rue Thibault – Nouvelle construction
10.2 Demande de PIIA – 3990 rue Antoine-Labelle – Nouvelle construction
10.3 Demande de PIIA – 3815 Route 201 - Nouvelle construction – garage détaché (Ajout)
10.4 Demande de PIIA – 1632 route 202 _ Agrandissement – Modification des plans (Ajout)
10.5 Demande de PIIA – 1750, chemin du 8e rang – Agrandissement (Ajout)
10.6 Demande de PIIA – 1454 chemin Covey Hill - Rénovations extérieures (Ajout)

11. Loisirs, culture et vie communautaire

- 11.1 Rapport mensuel des activités au niveau des loisirs et des communications

12. Développement économique

13. Correspondance

- 13.1 Demande d'aide financière École Centrale Saint-Antoine-Abbé – souper spaghetti

14. Divers

15. Période de questions

16. Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité

3_ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

RÉSOLUTION 2026-06-121

3.1_ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 4 MAI 2026

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance du 4 mai 2026;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller M. Daniel Thibault
APPUYÉ par la conseillère Mme Marie-Élaine Morin
Et **RÉSOLU**

D'ADOPTER le procès-verbal tel que rédigé et que tous les membres du conseil présents attestent l'avoir lu et le déclarant conforme aux prises de décision.

Adoptée à l'unanimité

4_PÉRIODE DE QUESTIONS

Avant d'amorcer la période de questions, M. Yves Métras, maire, invite les citoyens souhaitant intervenir à s'identifier et à mentionner la rue où ils résident avant de poser leur question. Cette procédure permet au conseil de savoir à qui il s'adresse et de faciliter les suivis au besoin.

M. Métras rappelle également que les membres du conseil municipal demeurent attentifs et disponibles pour répondre aux questions des citoyens, et qu'ils s'efforcent de le faire de manière ouverte, respectueuse et diplomate. En contrepartie, il souligne que le conseil s'attend au même comportement de la part des citoyens et que tout haussement de ton ne sera pas toléré.

5_RESSOURCES HUMAINES

RÉSOLUTION NO 2026-06-122

5.1_EMBAUCHE – TRAVAUX PUBLICS EMPLOYÉ TEMPORAIRE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire combler un poste de journalier aux travaux publics à temps plein temporaire;

CONSIDÉRANT QU'une offre d'emploi a été affichée à cette fin;

CONSIDÉRANT la réception de candidatures et les recommandations de la direction générale, d'embaucher Monsieur Tyler Costello selon l'échelle salariale en vigueur à l'échelon 1;

Il est **PROPOSÉ** par la conseillère Mme Sophie Vincent
APPUYÉ par le conseiller M. Daniel Thibault
Et **RÉSOLU**

DE retenir la candidature à titre de journalier aux travaux publics à temps plein temporaire, selon les conditions prévues au contrat de travail.

QUE le maire et la directrice générale et greffière-trésorière soient autorisés à signer tout document requis pour officialiser l'embauche.

Adoptée à l'unanimité

6_ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION NO. 2026-06-123

6.1_APPROBATION DES PAIEMENTS ÉMIS, COMPTES À PAYER ET SALAIRES

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent avoir pris connaissance de la liste des dépenses du mois de mai 2026, et ce pour le bon fonctionnement de l'administration municipale;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller M. Simon Brennan
APPUYÉ par la conseillère Mme Sophie Vincent
Et **RÉSOLU**

D'APPROUVER la liste des dépenses du mois selon les listes déposées à la séance régulière du 1^{er} juin 2026 comme suit :

Liste des comptes à payer au 1 ^{er} juin 2026	381 230.94 \$
Liste des salaires émis entre le 1 ^{er} et 31 mai 2026	45 073.64 \$
Liste des paiements émis entre le 5 au 31 mai 2026	103 019.45 \$

QUE les présentes listes soient reconnues comme faisant partie intégrante du présent procès-verbal et qu’elles soient dument conservées dans le registre prévu à cet effet, sans être annexé au procès-verbal.

Je, Geneviève Carrière, directrice générale et greffière-trésorière, certifie qu’il y a des fonds nécessaires pour le paiement de tous les comptes ci-dessus décrits.

Adoptée à l’unanimité

RÉSOLUTION NO. 2026-06-124

6.2_MANDAT NOTAIRE POUR ACQUISITION DE TERRAIN_LOT 6 445 939

ATTENDU QUE le lot 6 445 939 d’une superficie de 1 379.4 mètres carrés a été cédé pour fin de parc et terrain de jeux dans le cadre d’un lotissement en 2021;

ATTENDU QUE la Municipalité de Franklin souhaite finaliser l’acquisition du lot numéro 6 445 939 du cadastre du Québec;

ATTENDU QU’il y a lieu de mandater un notaire afin de préparer l’ensemble des documents nécessaires à cette transaction;

Il est **PROPOSÉ** par la conseillère Mme Lyne Mckenzie
APPUYÉ par la conseillère Mme Marie-Élaine Morin
Et **RÉSOLU**

DE MANDATER M^e Pierre Duquette, notaire, afin de préparer l’acte d’acquisition ainsi que tous les documents requis relativement à l’acquisition du lot numéro 6 445 939 du cadastre du Québec;

D’AUTORISER le maire, Yves Métras ainsi que Geneviève Carrière, la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Franklin, tous les documents nécessaires afin de donner plein effet à la présente résolution;

QUE les honoraires professionnels et frais relatifs à ce mandat soient puisées à même le budget de fonctionnement.

Adoptée à l’unanimité

RÉSOLUTION NO. 2026-06-125

6.3_ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 272-24 MODIFIANT LES DISPOSITIONS QUANT AUX USAGES DANS CERTAINES ZONES, L’AMÉNAGEMENT DE TERRAINS ET AUTRES

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Franklin a adopté un règlement de zonage 272 pour l’ensemble de son territoire;

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Franklin juge à propos de modifier le règlement de zonage 272 modifiant les dispositions quant aux usages dans certaines zones, l’aménagement de terrains, et autres;

ATTENDU QU’en vertu de la Loi sur l’aménagement et l’urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil peut modifier son règlement de zonage 272;

ATTENDU QU’en vertu de la Loi sur l’aménagement et l’urbanisme (L.R.Q., c.

A-19.1), article 124, le processus de modification réglementaire doit débiter par l'adoption d'un projet de règlement modificateur;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 2 mars 2026 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;

ATTENDU QU'il y a eu adoption du premier projet de règlement le 2 mars 2026;

ATTENDU QU'il y a eu parution et affichage d'un avis public le 14 avril 2026 annonçant la tenue d'une consultation publique le 22 avril 2026;

ATTENDU QU'il y a eu consultation publique le 22 avril 2026 de 18 h 00 à 18 h 30 et qu'aucune demande de modification n'a été faite;

ATTENDU QU'un second projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du 4 mai 2026;

ATTENDU QU'une période d'approbation référendaire s'est tenue du 13 mai au 27 mai 2026, à l'hôtel de ville, et qu'aucune demande valide n'a été reçue;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller M. Mark Blair

APPUYÉ par le conseiller M. Simon Brennan

Et **RÉSOLU**

D'ADOPTER le règlement 272-24 modifiant le règlement de zonage 272 afin de modifier les dispositions quant aux usages dans certaines zones, l'aménagement de terrains et autres.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION NO. 2026-06-126

6.4_AVIS DE MOTION – DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 272-25 MODIFIANT LES DISPOSITIONS QUANT AUX USAGES DANS CERTAINES ZONES

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Mme Sophie Vincent que sera présenté pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil municipal, un règlement intitulé « *Règlement numéro 272-25, modifiant les dispositions quant aux usages dans certaines zones* ».

RÉSOLUTION NO. 2026-06-127

6.5_ADOPTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 272-25 MODIFIANT LES DISPOSITIONS QUANT AUX USAGES DANS CERTAINES ZONES

CONSIDÉRANT le projet de règlement numéro 272-25 tel que déposé;

Il est **PROPOSÉ** par la conseillère Mme Sophie Vincent

APPUYÉ par la conseillère Mme Lyne Mckenzie

Et **RÉSOLU**

D'ADOPTER le projet de règlement régional numéro 272-25 modifiant les dispositions quant aux usages dans certaines zones. Le projet de règlement est ainsi déposé avec dispense de lecture et qu'il est disponible pour consultation à l'Hôtel de ville.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION NO. 2026-06-128

6.6_AVIS DE MOTION – DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 442-2026-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 442-2026 CONCERNANT PROJETS INTÉGRÉS

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller M. Daniel Thibault que sera présenté pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil municipal, un règlement intitulé « *Règlement numéro 442-2026-1, modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 442-2026 concernant projets intégrés* ».

RÉSOLUTION NO. 2026-06-129

6.7_ADOPTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 442-2026-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 442-2026 CONCERNANT PROJETS INTÉGRÉS

CONSIDÉRANT le projet de règlement numéro 442-2026-1 tel que déposé;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller M. Daniel Thibault
APPUYÉ par le conseiller M. Mark Blair
Et **RÉSOLU**

D'ADOPTER le projet de règlement régional numéro 442-2026-1 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 442-2026 concernant projets intégrés. Le projet de règlement est ainsi déposé avec dispense de lecture et qu'il est disponible pour consultation à l'Hôtel de ville.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION NO. 2026-06-130

6.8_AFFECTATION EXCÉDENTS 2025

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a engendré un excédent de **479 836 \$** en 2025;

CONSIDÉRANT QUE cet excédent est dû en partie, par des dépenses non réalisées et une gestion rigoureuse dans certains secteurs;

CONSIDÉRANT QU'en 2025, les résultats de fonctionnement des secteurs de l'aqueduc et du traitement des eaux usées ont générés des excédents de **30 117.87\$**

CONSIDÉRANT QU'en 2024, les réserves d'aqueduc et de traitement des eaux usées avaient un déficit de **(14 161.11\$)**;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller M. Mark Blair
APPUYÉ par la conseillère Mme Lyne Mckenzie
Et **RÉSOLU**

DE transférer de l'excédent de fonctionnement non affecté vers la *Réserve financière – Eau potable (règl. 437-2025)*, un montant de **7 978.38 \$** et vers la *Réserve financière – Traitement des eaux usées (règl. 438-2025,)* un montant de **7 978.38 \$**;

D'AUTORISER la directrice générale adjointe à effectuer les écritures comptables nécessaires afin de donner effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION NO. 2026-06-131

6.9_ADOPTION DU BUDGET RÉVISÉ 2026 DE L'OFFICE D'HABITATION DU HAUT-SAINT-LAURENT (NO. D'APPROBATION 0204)

CONSIDÉRANT QUE l'Office d'habitation du Haut St-Laurent a soumis à la Municipalité de Franklin une révision budgétaire en date du 13 mai 2026;

CONSIDÉRANT QUE le budget révisé ne prévoit pas de changement au niveau de notre contribution municipale pour nos ensembles immobiliers 1398 (Doréa) et 2346 (Saint-Antoine-Abbé) ;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller M. Mark Blair
APPUYÉ par la conseillère Mme Marie-Élaine Morin
Et **RÉSOLU**

QUE le conseil de la Municipalité de Franklin approuve, tel que présenté, le budget révisé de l'Office d'habitation du Haut St-Laurent, soumis en date du 13 mai 2026.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION NO. 2026-06-132

6.10_ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS 2023 DE L'OFFICE D'HABITATION DU HAUT-SAINT-LAURENT

ATTENDU la réception des états financiers pour l'exercice 2023 de l'Office d'habitation du Haut-Saint-Laurent (OHHSL);

ATTENDU QUE ces états financiers ont été acceptés et approuvés par le conseil d'administration de l'Office d'Habitation du Haut-Saint-Laurent;

ATTENDU QUE le total de quote-part représentait un déficit d'exploitation de 8 884.19\$ pour la municipalité de Franklin et que ce montant a été payé en 2025;

Il est **PROPOSÉ** par la conseillère Mme Sophie Vincent
APPUYÉ par le conseiller M. Mark Blair
Et **RÉSOLU**

DE PRENDRE ACTE du dépôt des états financiers de l'exercice 2023 de l'Office d'Habitation du Haut-Saint-Laurent.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION NO. 2026-06-133

6.11_DÉPÔT ET ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS 2025 – OFFICE D'HABITATION DU HAUT-SAINT-LAURENT

ATTENDU QUE les états financiers 2025 de l'Office d'Habitation du Haut St-Laurent ont été déposés à la présente séance avec un déficit d'exploitation de **88 356 \$** pour l'immeuble # 2346;

ATTENDU QUE nous sommes responsables de 10% de ce déficit car l'immeuble situé sur le territoire de la municipalité de Franklin;

ATTENDU QUE lesdits états financiers indiquent également un solde dû pour l'année 2024, au montant de **4.61 \$**;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller M. Daniel Thibault
APPUYÉ par le conseiller M. Simon Brennan
Et **RÉSOLU**

QUE ce conseil adopte les états financiers de l'Office d'habitation du Haut St-Laurent pour l'exercice financier 2025 tels que présentés par la firme Haché Séguin;

ET D'AUTORISER le paiement de **8 840.18 \$** représentant la part municipale de Franklin.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION NO. 2026-06-134

6.12_SOUSSION CONSTRUCTION PRO-JAS INC – TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES – MAISON MUNICIPALE

ATTENDU QU'un contrat avait été donné à *Construction Pro-Jas Inc.* en décembre 2025 dans le cadre du projet de rénovation de la maison municipale réalisé avec l'aide financière du programme P.R.A.C.I.M.;

ATTENDU QUE, lors de l'exécution des travaux de rénovation, des problématiques supplémentaires ont été constatées au niveau du bâtiment;

ATTENDU QUE le remplacement des portes et fenêtres de la maison municipale est notamment requis en raison de leur état de détérioration avancé et que ces éléments n'étaient pas apparents au moment de la préparation des plans et devis initiaux;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller M. Mark Blair

APPUYÉ par le conseiller M. Simon Brennan

Et **RÉSOLU**

D'AUTORISER les travaux supplémentaires au montant de **18 297.41\$** plus les taxes applicables dans le cadre du projet de rénovation de la maison municipale;

QUE le conseil municipal autorise *Construction Pro-Jas Inc.* à effectuer lesdits travaux selon les coûts soumis et approuvés par la direction générale;

ET QUE les sommes nécessaires au paiement de ces travaux soient prises à même le budget de fonctionnement avec les fonds disponibles prévus au projet P.R.A.C.I.M.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION NO. 2026-06-135

6.13_APPROBATION DU DÉCOMPTE PROGRESSIF – TRAVAUX D'INSTALLATION D'UNE CLÔTURE EN MAILLE DE CHAÎNE AU TERRAIN DE BALLE

ATTENDU QUE la Municipalité a accordé un contrat pour l'installation d'une clôture en maille de chaîne au terrain de balle au montant de **89 700 \$** plus les taxes applicables à *Clôture MAG Inc.*;

ATTENDU QU'au cours de la remise de la facturation progressive, l'entrepreneur a indiqué des frais supplémentaires au montant de **7 000 \$** représentant une augmentation du coût des matériaux;

ATTENDU QUE les coûts additionnels liés à l'augmentation des matériaux ont été signifiés verbalement à la directrice générale ainsi qu'au maire et approuvé par ceux-ci;

ATTENDU QUE le décompte progressif soumis par l'entrepreneur a été vérifié et jugé conforme par la directrice générale;

Il est **PROPOSÉ** par la conseillère Mme Marie-Élaine Morin

APPUYÉ par la conseillère Mme Lyne Mckenzie

Et **RÉSOLU**

D’AUTORISER le paiement du premier décompte progressif relatif aux travaux d’installation de la clôture en maille de chaîne au terrain de balle, au montant de **55 650 \$** incluant les coûts supplémentaires de **7 000 \$** plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit payable à même le budget de fonctionnement pour le projet de Revitalisation du Parc Antoine-Labelle.

Adoptée à l’unanimité

7_ SÉCURITÉ PUBLIQUE

8_ TRANSPORT ET VOIRIE

RÉSOLUTION NO. 2026-06-136

8.1_ CONTRAT – RÉHABILITATION DU CHEMIN GRIMSHAW – AO 2026-004

ATTENDU QUE la Municipalité a déposé un appel d’offres public via le système électronique d’appel d’offres du Québec (SEAO) pour des travaux de réhabilitation du chemin Grimshaw d’une longueur approximative de 5,1 kilomètres;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu le 13 mai 2026, les soumissions de cinq (5) entreprises, soient;

Soumissionnaires	Option 1 (taxes incluses)	Option 2 (taxes incluses)	Option 3 (taxes incluses)
Eurovia - Agence Chenail	384 880.41\$	693 452.21\$	1 007 953.50\$
Roxboro	366 000.53\$	680 000.95\$	1 022 000.27\$
Pavages Ceka Inc.	383 176.81\$	692 270.39\$	1 037 180.10\$
Les Pavages Ultra Inc.	361 515.71\$	702 374.29\$	1 054 063.92\$
Ali Excavation Inc.	368 921.25\$	705 456.73\$	1 074 190.43\$

ATTENDU QUE l’analyse de la conformité des soumissions a été effectuée par Madame Annie Poirier, ingénieure responsable du dossier, et que celle-ci recommande l’octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller M. Mark Blair
APPUYÉ par le conseiller M. Daniel Thibault
Et **RÉSOLU**

QUE le conseil municipal accorde le contrat pour les travaux de réhabilitation du chemin Grimshaw d’une longueur approximative de 5,1 km à l’entreprise **Eurovia - Agence Chenail**, étant le plus bas soumissionnaire conforme, conformément aux documents d’appel d’offres et à la soumission déposée;

QUE le maire et la direction générale soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document nécessaire afin de donner effet à la présente résolution.

QUE cette dépense soit financée par l’excédent affecté-voirie de 400 000\$ et par le règlement d’emprunt de type « parapluie » numéro 449-2026.

La présente résolution est conditionnelle à la confirmation de l'approbation par le ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation du règlement d'emprunt numéro 449-2026 ainsi qu'à toute autre autorisation et droit nécessaires à la réalisation du projet.

Adoptée à l’unanimité

9_HYGIÈNE DU MILIEU

9.1_DÉPÔT DU RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA TECHNICIENNE EN ASSAINISSEMENT DES EAUX – AVRIL 2026

Le rapport d'activités de la technicienne en assainissement des eaux pour le mois d'avril 2026 sont déposés au conseil, avec dispense de lecture.

10_URBANISME ET ENVIRONNEMENT

RÉSOLUTION NO. 2026-06-137

10.1_DEMANDE DE PERMIS – 5 RUE THIBAUT – NOUVELLE CONSTRUCTION

ATTENDU QUE le propriétaire du 5 rue Thibault a déposé une demande de permis de construction pour la construction d'une résidence;

ATTENDU QUE le projet est assujetti à la réglementation sur les *Plans d'implantation et d'Intégration Architecturale (PIIA)*;

ATTENDU QUE le propriétaire propose un revêtement de toiture de tôle de couleur noir;

ATTENDU QUE le revêtement extérieur en aluminium Rialux Bolton, de couleur écorce, installé horizontalement, en brique et en pierre Iconic vague argentée, ainsi que les fenêtres et les portes de couleur noire;

ATTENDU QUE cette demande est complète et respecte tous les objectifs du règlement de PIIA 451-2026 et du règlement de zonage #272 et ses amendements de la municipalité de Franklin;

ATTENDU QUE l'aménagement du terrain et l'architecture des bâtiments devront être traités selon la procédure « PIIA »;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller M. Mark Blair
APPUYÉ par la conseillère Mme Marie-Élaine Morin
Et **RÉSOLU**

DE RECOMMANDER au Conseil municipal d'accepter le projet tel que soumis.

Adopté à l'unanimité

RÉSOLUTION NO. 2026-06-138

10.2_DEMANDE DE PERMIS – 3990 RUE ANTOINE-LABELLE – NOUVELLE CONSTRUCTION

ATTENDU QUE le propriétaire du 3990 Antoine-Labelle a déposé une demande de permis pour la construction d'une résidence;

ATTENDU QUE le projet est assujetti à la réglementation sur les *Plans d'implantation et d'Intégration Architecturale (PIIA)*;

ATTENDU QUE le propriétaire propose un revêtement de toiture en tôle de couleur noire;

ATTENDU QUE le revêtement extérieur sera en Maibec CanExel, de type planche et couvre-joint blanc, installé horizontalement, avec des briques grises, ainsi que des boiseries et des colonnes en pruche; les fenêtres et les portes seront de couleur noire;

ATTENDU QUE ce projet respecte tous les objectifs du règlement de PIIA 451-2026 et du règlement de zonage #272 et ses amendements de la municipalité de Franklin;

ATTENDU QUE l'architecture des bâtiments devront être traités selon la procédure « PIIA »;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller M. Daniel Thibault
APPUYÉ par la conseillère Mme Marie-Élaine Morin
Et **RÉSOLU**

DE RECOMMANDER au Conseil municipal d'accepter le projet tel que soumis.

Adopté à l'unanimité

RÉSOLUTION NO. 2026-06-139

10.3_DEMANDE DE PERMIS – 3815 ROUTE 201 (NOUVELLE CONSTRUCTION – GARAGE DÉTACHÉ)

ATTENDU QUE les propriétaires du lot 3815 Route 201 ont déposé une demande de permis de construction pour la construction d'un nouveau garage détaché;

ATTENDU QUE le projet est assujéti à la réglementation sur les *Plans d'implantation et d'Intégration Architecturale (PIIA)*;

ATTENDU QUE les propriétaires proposent un revêtement de toiture de bardeaux de couleur noire;

ATTENDU QUE le revêtement extérieur sera en vinyle blanc, installé horizontalement, et que les fenêtres et portes de couleur blanche selon le rendu couleur soumis;

ATTENDU QUE cette demande est complète et respecte tous les objectifs du règlement de PIIA 451-2026 et du règlement de zonage #272 et ses amendements de la municipalité de Franklin;

ATTENDU QUE l'architecture des bâtiments devront être traités selon la procédure « PIIA »;

Il est **PROPOSÉ** par la conseillère Mme Lyne Mckenzie
APPUYÉ par la conseillère Mme Sophie Vincent
Et **RÉSOLU**

DE RECOMMANDER au Conseil municipal d'accepter le projet tel que soumis.

Adopté à l'unanimité

RÉSOLUTION NO. 2026-06-140

10.4_DEMANDE DE PERMIS – 1632 ROUTE 202 (AGRANDISSEMENT – MODIFICATION DES PLANS)

ATTENDU QUE les propriétaires du 1632, route 202 ont déposé une demande de permis pour l'agrandissement de leur résidence;

ATTENDU QUE cette demande d'agrandissement vise l'ajout d'un garage attaché ainsi que l'aménagement d'un commerce de type salon de coiffure;

ATTENDU QUE le projet a fait l'objet d'une recommandation favorable du CCU le 23 mars 2026;

ATTENDU QUE le citoyen a apporté des modifications majeures aux plans, nécessitant ainsi le dépôt d'une nouvelle demande auprès du CCU;

ATTENDU QUE le revêtement extérieur de l'agrandissement sera en pruche, avec des fenêtres blanches, une porte de garage blanche de 10 pi x 12 pi ainsi qu'une fenêtre sur la façade avant;

ATTENDU QUE d'autres ouvertures sont prévues sur les façades de l'agrandissement et que la toiture sera en tôle de la même couleur que celle existante, le tout conformément aux plans soumis;

ATTENDU QUE le projet d'agrandissement est assujéti à la réglementation sur les *Plans d'implantation et d'intégration architecturale* « PIIA »;

Il est **PROPOSÉ** par la conseillère Mme Marie-Élaine Morin
APPUYÉ par le conseiller M. Daniel Thibault
Et **RÉSOLU**

DE RECOMMANDER au Conseil municipal d'accepter le projet tel que soumis.

Adopté à l'unanimité

RÉSOLUTION NO. 2026-06-141

10.5_DEMANDE DE PERMIS – 1750 CHEMIN DU 8^E RANG (AGGRANDISSEMENT)

ATTENDU QUE la propriétaire du 1750, chemin du 8^e Rang a déposé une demande de permis pour l'agrandissement de sa résidence;

ATTENDU QUE cette demande d'agrandissement vise l'ajout d'un garage attaché ainsi que d'un deuxième étage à celui-ci;

ATTENDU QUE le revêtement de l'agrandissement sera constitué des mêmes matériaux que ceux de la résidence existante;

ATTENDU QUE le projet d'agrandissement est assujéti à la réglementation sur les *Plans d'implantation et d'intégration architecturale* « PIIA »;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller M. Mark Blair
APPUYÉ par la conseillère Mme Sophie Vincent
Et **RÉSOLU**

DE RECOMMANDER au Conseil municipal d'accepter le projet tel que soumis.

Adopté à l'unanimité

RÉSOLUTION NO. 2026-06-142

10.6_DEMANDE DE PERMIS – 1454 CHEMIN COVEY HILL (RÉNOVATIONS EXTÉRIEURES)

ATTENDU QU'une demande de permis de rénovation a été déposée par les propriétaires du 1454, chemin Covey Hill pour la réalisation de travaux de rénovation extérieure;

ATTENDU QUE les travaux de rénovation consistent au remplacement du revêtement extérieur du bâtiment, des fenêtres et des portes, ainsi qu'à l'installation d'un nouveau revêtement de toiture;

ATTENDU QUE les matériaux proposés sont les suivants : une toiture en tôle de couleur fusain, un revêtement extérieur en déclin de couleur blanche, ainsi que des portes et des fenêtres de couleur noire, le tout tel qu'indiqué aux plans soumis;

ATTENDU QUE les travaux de rénovation de la propriété sont assujéti à la réglementation sur les *Plans d'implantation et d'intégration architecturale* « PIIA »;

Il est **PROPOSÉ** par la conseillère Mme Marie-Élaine Morin
APPUYÉ par le conseiller M. Mark Blair
Et **RÉSOLU**

DE RECOMMANDER au Conseil municipal d'accepter le projet tel que soumis.

Adopté à l'unanimité

11_LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

11.1_RAPPORT MENSUEL DES ACTIVITÉS AU NIVEAU DES LOISIRS ET DES COMMUNICATIONS

Le rapport des activités liées aux loisirs et aux communications du mois de mai 2026 est déposé au conseil, avec dispense de lecture.

12_DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

13_CORRESPONDANCE

RÉSOLUTION NO. 2026-06-143

13.1_DEMANDE DE COMMANDITE POUR SOUPER SPAGHETTI – ÉCOLE CENTRALE DE SAINT-ANTOINE-ABBÉ

ATTENDU QUE la Municipalité de Franklin a reçu une demande de commandite pour l'École Centrale de Saint-Antoine-Abbé pour l'organisation d'un souper spaghetti dans le but de ramasser des fonds pour l'aménagement de la cour d'école;

Il est **PROPOSÉ** par la conseillère Mme Lyne Mckenzie
APPUYÉ par la conseillère Mme Sophie Vincent
Et **RÉSOLU**

D'ALLOUER un montant de 500\$ à l'École Centrale de Saint-Antoine Abbé comme aide financière pour leur souper spaghetti.

Adopté à l'unanimité

14_DIVERS

15_PÉRIODE DE QUESTIONS

Avant d'amorcer la deuxième période de questions, M. Yves Métras, maire, invite les citoyens souhaitant intervenir à s'identifier et à mentionner la rue où ils résident avant de poser leur question. Cette procédure permet au conseil de savoir à qui il s'adresse et de faciliter les suivis au besoin.

M. Métras rappelle également que les membres du conseil municipal demeurent attentifs et disponibles pour répondre aux questions des citoyens, et qu'ils s'efforcent de le faire de manière ouverte, respectueuse et diplomate. En contrepartie, il souligne que le conseil s'attend au même comportement de la part des citoyens et que tout haussement de ton ne sera pas toléré.

RÉSOLUTION NO. 2026-06-144

16_LEVÉE DE LA SÉANCE

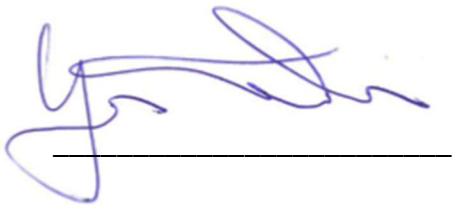
CONSIDÉRANT que les sujets de l'ordre du jour ainsi que la période de questions sont épuisés;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller M. Simon Brennan
APPUYÉ par le conseiller M. Mark Blair
Et **RÉSOLU**

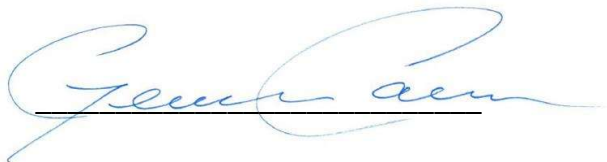
DE lever la séance régulière du conseil municipal du 1^{er} juin 2026 à 19h44.

Adoptée à l'unanimité

Je, Yves Métras, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.



M. Yves Métras
Maire



Mme Geneviève Carrière
Directrice générale et greffière-trésorière